



## Changement de résidence et garde des enfants

Par **Launay Bernard**, le **22/07/2017 à 18:48**

Bonjour,

Divorcé depuis juillet 2013 (5 ans de conflit), j'ai obtenu la garde de mes 3 enfants en juillet 2014. Nous vivons ensemble au sein d'une famille recomposée. Tout se passe bien.

Leur mère ne verse rien, son impécuniosité est reconnue, elle perçoit le RSA.

L'un de mes 3 enfants âgé de 19 ans vient d'être admis en école de commerce, dont les frais de scolarité sont très élevés. Il est boursier, échelon 1. Sous l'impulsion de sa mère il me demande de changer de résidence (donc d'être domicilié chez sa mère) afin de pouvoir changer d'échelon de bourse et donc de voir baisser ses frais de scolarité, et ainsi réduire le montant du prêt étudiant qu'il a prévu de contracter.

Je suis très réticent car sa mère compte exercer ainsi une "vengeance" à mon égard et certainement en profiter pour demander une allocation de parent isolé.

Quels arguments puis-je lui rétorquer pour le dissuader de prendre cette décision ?

Par **Visiteur**, le **24/07/2017 à 10:28**

Bonjour,

je ne vois pas bien l'aspect vengeance ? Et au final, en quoi cela vous gêne t'il ? Si elle obtient une allocation parent isolé, ce n'est pas trop votre soucis ? En fait, en sortant du cadre juridique, je pense que vous vivez mal l'éventuelle décision de votre fils d'aller vivre avec sa mère ? Cela résonne un peu comme un désaveu par rapport à ce que vous lui avez offert ? Cela va un peu casser votre quiétude ? C'est bien normal mais je pense que vous devez être plus fort que ça ? Laissez votre fils prendre sa décision; de toute façon il est majeur ! Cela lui permettra probablement de re-découvrir sa mère ? et vous rapprochera encore plus ? Et il ne pourra rien vous reprocher !